

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION TRUFFICOLE

Le bulletin d'inscription est à nous renvoyer dûment rempli avant la date butoir indiquée sur le programme de formation à l'adresse suivante : (1 bulletin à remplir par stage) :

CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles)
BP 2089 52903 CHAUMONT Cedex 9 - ☎ 03.25.30.58.10

1. DENOMINATION DU STAGE

Intitulé de la formation :

Date(s) :

2. RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE STAGIAIRE

Civilité : Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Niveau d'étude le plus élevé :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

3. FINANCEMENT et REGLEMENT de la FORMATION (nous contacter si besoin)

Je suis,

exploitants, conjoints d'exploitants, cotisant solidaire sur l'exploitation et/ou aides familiaux et à jour dans mes cotisations MSA

salariés agricoles (préciser le nom et les coordonnées de votre employeur) :

autre : je peux obtenir une autre source de financement de mon stage, auprès de ce financeur :
(merci d'indiquer votre statut et le nom et les coordonnées du financeur potentiel) :

autre : je règle ma formation d'un montant de : _____ € à l'ordre de l'agent comptable de l'EPLEFPA de Chaumont.

4. REPAS

Je souhaite prendre les repas sur place

La formation se déroule au **CFPPA de Chaumont (52)**,

La formation se déroule à **Boncourt sur Meuse (55)**, repas effectué par un traiteur.

La formation se déroule à **Marey Les Fussey (21)**, repas effectué par un traiteur.

Je ne souhaite pas prendre les repas sur place

Merci de joindre **le justificatif et un chèque de réservation** d'un montant de **50 €** ou **le règlement de la totalité de la formation si je n'ai pas de source de financement** à l'ordre de : **l'Agent Comptable de l'EPLEFPA de Chaumont**. **Le chèque de réservation vous sera restitué le dernier jour de formation. Les bulletins d'inscription non accompagnés de ce chèque ou du règlement de la formation ne seront pas pris en compte.**

Les absences devront faire l'objet d'une information préalable au CFPPA de Chaumont. Chaque situation liée à une absence ou un désistement sera analysée au regard de la notion de cas de force majeure (événement imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne) et sur production de justificatifs.

Cas n°1 : La personne est absente pour la totalité de l'action sans motif : le chèque sera encaissé.

Cas n°2 : L'absence totale est justifiée : le chèque sera retourné à l'émetteur.

Cas n°3 : L'absence est partielle (justifiée ou non justifiée) : le chèque sera encaissé (toute action entamée est due).

Je soussigné (e) m'inscris à la session de formation mentionné ci-dessus.

Signature, précédée de la date et de la mention lu et approuvé